

DOMAINE DE GAVAUDUN

CONDITIONS DE SEJOUR 2012 (Membres RCI en échange ou location)

HORAIRES : arrivée samedi de 17h à 20h ; départ samedi avant 10h.

Réception ouverte samedi de 8h30 à 11h et de 16h à 20h (prévenir si arrivée plus tardive), dimanche de 10h30 à 12h30, et lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 16h à 19h.

Gérant sur place toute la semaine. Langues parlées : français, anglais, néerlandais.

DOCUMENTS : confirmation RCI, carte d'identité en cours de validité ou passeport.

CAUTION : montant de **300 € par chèque, en espèces ou numéro de carte Visa/Mastercard.**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (loi 86-18 du 6/1/86) : à régler à votre arrivée

Eau, électricité : **20 €sem.** en 4/2 ; **30 €sem.** en 5/3 ; **40 €sem.** en 6/4 ; **50 €sem.** en 8/6.

Linge de maison : **20 €** par personne, lits faits (automatique sauf demande contraire préalable)
Voir options détaillées avec les tarifs de location.

TAXE DE SEJOUR : **0,50 €** par personne par nuit (en 2010).

OPTIONS : CHANGEMENT de catégorie de logement : différence de tarif de location + 30 € (+frais de fonctionnement plus élevés) suivant disponibilité.

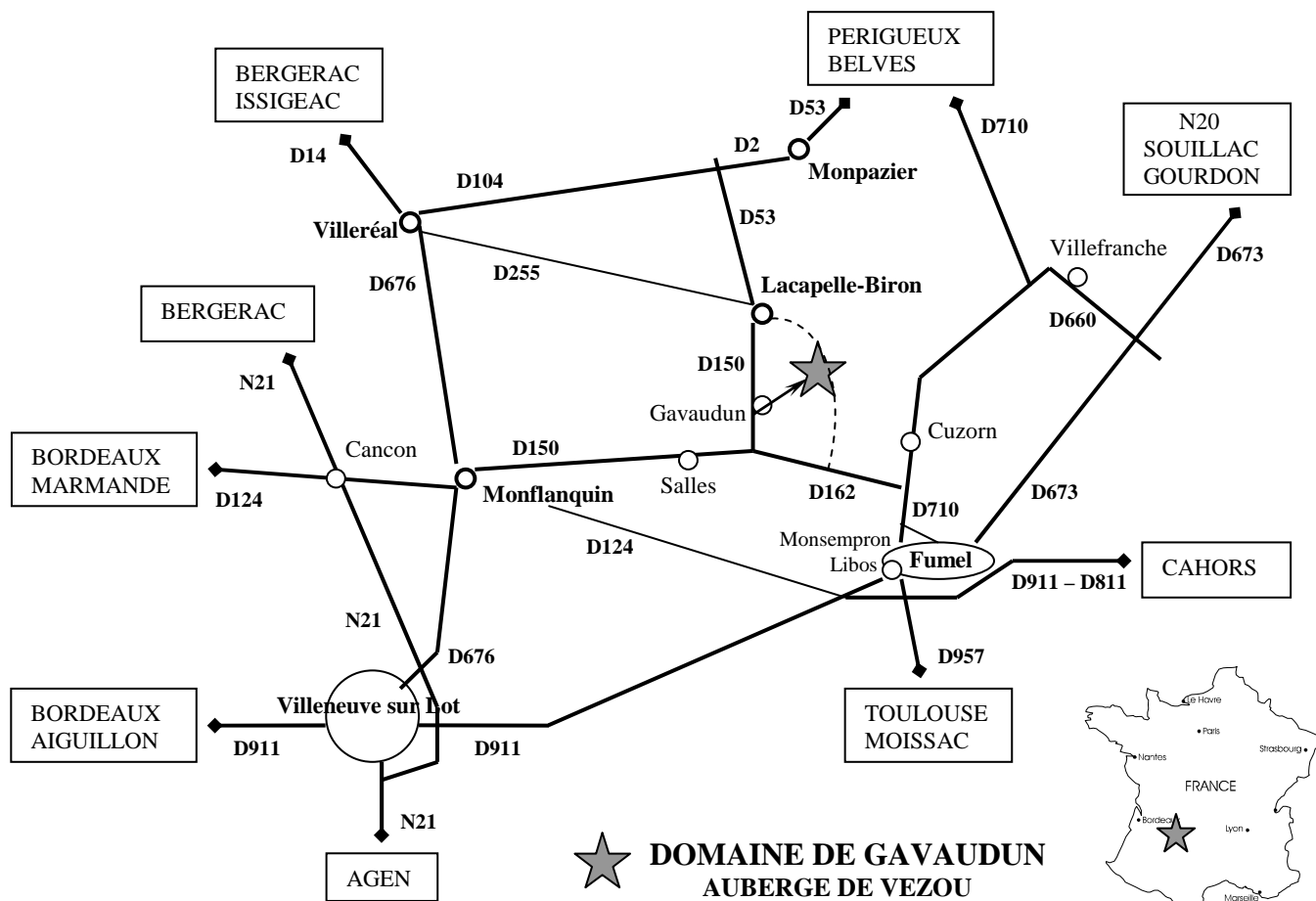
ANIMAUX : 40 € / sem. (max. 2 ; avec carnet de vaccination : vaccin antirabique obligatoire !).

NETTOYAGE FINAL COMPLET (si vous ne désirez pas le faire vous-mêmes au départ) :
35 € en unité 4/2 (Cat. C) ; 50 € en 5/3 (B) ; 6 € en 6/4 (A) ; 80 € en 8/6 (G).

NOTES : supermarchés ouverts à Fumel le dimanche matin jusque 12h ; pain livré chaque matin à l'accueil.

ACCES A LA RESIDENCE :

A Gavaudun, suivre le fléchage "Auberge de Vezou" et/ou "Domaine de Gavaudun" durant 1,5 km.



Information : Tel. +33-5.53.36.21.90 - Fax +33-5.53.36.21.85

E-mail : info@domaine-de-gavaudun.com

www.domaine-de-gavaudun.com

01/12

MEMBRES RCI en échange ou location

EXPLICATIONS SUR LA RESIDENCE

Le Domaine de Gavaudun est assez vaste (35 ha) mais c'est une très petite résidence (18 logements dont 3 en timeshare), dont nous sommes propriétaires et gestionnaires. C'est très atypique chez RCI.

Cela signifie que nous avons un contact très personnel avec nos visiteurs et que nous pouvons vous donner de nombreux conseils utiles sur la région, mais que les activités et services sur place sont forcément limités. Aussi, comprenez que malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons rester à votre disposition 24h sur 24 ... Nous n'avons qu'un seul salarié, pour l'entretien et le jardinage.

Soyez conscients que nous ne pouvons ouvrir le restaurant qu'en juillet-août, lorsque nous pouvons compter sur une clientèle extérieure en provenance des campings avoisinants, mais il y a de nombreux bons restaurants dans les environs et nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

Nous vivons à la campagne, notre propriété est vraiment belle et reposante, avec de très jolies ballades à faire, et vous devriez venir chez nous pour profiter de la nature et visiter la région, qui est superbe et exceptionnellement riche : sites préhistoriques, villages et châteaux médiévaux, paysages magnifiques, vignobles, gastronomie, ...

Nous tâcherons de vous fournir le plus possible d'informations utiles à votre arrivée.
Un véhicule est indispensable.

Jetez un coup d'œil préalable sur notre site Web www.domaine-de-gavaudun.com .

Notre propriété est délicieusement calme, avec des logements simples mais agréables. Profitez-en !

Eric et Michèle Schlösser

EXPLICATIONS SUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Nous devons nous conformer à la loi française et ni nous, ni RCI, ne pouvons rien y faire.

Suivant la loi sur les « Société Civile d'Attribution en Temps Partagé » qui régit le fonctionnement de notre société, nous ne pouvons pas facturer les charges de fonctionnement (eau, électricité, linge, nettoyage, ...) au propriétaire de la semaine. Le propriétaire est seulement tenu des charges d'entretien proprement dites de son logement (réparations, peinture, jardinage, dépenses générales d'entretien du domaine, ...). Les frais d'utilisation doivent être payés par l'utilisateur et c'est la raison pour laquelle, contrairement à la majorité des autres pays, vous avez des frais de fonctionnement à payer dans la plupart des résidences françaises. Celles qui n'en demanderaient pas, soit ne respectent pas la loi (en facturant les propriétaires), soit fonctionnent d'une autre manière, les propriétaires de semaines n'étant pas réellement propriétaires mais détenteurs d'un contrat de location à long terme, la semaine revenant à la résidence au terme du contrat (dans ce cas, il n'y a pas de loi sur la répartition des frais et les résidences suivent en général les pratiques habituelles de RCI).

RCI est parfaitement au courant de ces charges : le détail des frais de fonctionnement est précisé dans notre contrat avec RCI et RCI précise bien dans la description écrite de notre résidence (apparemment pas sur leur site web) qu'il y a des frais à payer sur place (sans dire combien). Pour vous éviter une mauvaise surprise en arrivant, nous vous envoyons toujours une lettre ou un e-mail un mois à l'avance avec le détail des frais, du moins quand RCI nous communique votre adresse ... Tout est aussi renseigné en détail sur notre site Web. Nous ne pouvons vraiment pas faire mieux.

Pour vous permettre éventuellement de réduire ces frais, nous avons décidé de proposer le linge et le nettoyage en option. La plupart des résidences font payer un forfait global.

Les frais de fonctionnement, avec tout le travail que cela implique, sont en réalité facturés à prix coûtant. Pour remettre les choses en perspective, en France, un garage facturerait 50 à 60 euros par heure de travail pour réparer votre voiture ... Un nettoyage final d'un petit logement prend environ 2 heures et celui d'un grand logement de 3 à 4 heures !

Veuillez noter que si nous devons terminer ou refaire le nettoyage après votre départ, parce qu'il n'était pas parfait (prêt pour l'occupant suivant), nous devons forcément vous le compter.

Note : de manière à traiter tous les membres RCI de la même manière, en échange ou location, nous appliquons les mêmes règles pour les locations. Les tarifs de location RCI ont été réduits en rapport.